

LE VIGAN, LE

24 JAN. 2025

*La sous-préfète du Vigan*

à

**Monsieur le Président**

**Communauté d'agglomération du Gard rhodanien  
CS20190**

**30205 BAGNOLS-SUR-CÈZE Cedex**

**Objet :** Transfert du label France Services de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien à la commune de Bagnols-sur-Cèze

Par courrier en date du 10 janvier 2025, vous appelez l'attention de Madame la sous-préfète du Vigan sur le transfert du label France Services de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien vers la commune de Bagnols-sur-Cèze, concernant la structure « La Ruche numérique ».

Tout d'abord, je tiens à saluer l'engagement continu de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien dans la lutte contre la fracture numérique, notamment grâce au dispositif France Services et à l'initiative du bus itinérant qui bénéficie à de nombreuses communes de votre territoire.

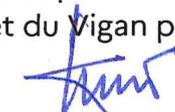
Concernant votre demande de transfert du label France Services à la ville de Bagnols-sur-Cèze, je prends acte de votre volonté d'assurer une transition harmonieuse et conforme au cadre réglementaire. Ce transfert semble cohérent avec les objectifs de proximité et d'efficacité du dispositif France Services.

Dès lors, j'ai saisi l'Agence nationale de la cohésion des territoires afin de prendre en compte cette modification.

Mon service reste à votre disposition pour tout complément d'information.

*Bonne nuit*

Le sous-préfet d'Alès,  
sous-préfet du Vigan par intérim,

  
Émile SOUMBO